

Septembre 2017

# Utilisation de lignes de crédit pour améliorer l'accès au financement pour les projets d'investissement verts

Igor Shishlov | Till Bajohr | Mariana Deheza | Ian Cochran

Avec le soutien de :



# Résumé pour les décideurs<sup>1</sup>

**Cette étude vise à améliorer la compréhension du rôle joué par les lignes de crédit dans l'amélioration de l'accès au financement pour les projets d'investissement verts.** À ce jour, la plupart des recherches sur le financement du climat se concentrent sur le développement d'instruments financiers « innovants ». Ce rapport étudie plutôt comment un instrument « classique » est utilisé de manière innovante. En effet, les institutions financières publiques (PFI)<sup>2</sup> ont utilisé les lignes de crédit en partenariat avec les institutions financières locales (LFI)<sup>2</sup> pour émettre des prêts à des emprunteurs finaux pendant des années. Plus récemment, les PFI ont commencé à adapter ce produit financier pour soutenir les « prêts verts », c'est-

à-dire des prêts accordés à des projets verts dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports durables, la gestion des déchets et, dans certains cas, la résilience au changement climatique (adaptation). Ces lignes de crédit personnalisées sont appelées « lignes de crédit vertes » (« green credit lines » ou GCL en anglais) tout au long de ce rapport.

**Cette étude vise à identifier les opportunités et les défis liés au déploiement de GCL par les PFI pour soutenir la transition bas carbone dans les pays en développement.** La première partie de ce rapport résume les obstacles qui empêchent la croissance des prêts verts dans les pays en développement. Puis, diverses caractéristiques et types de GCL sont décrits et leurs utilisations actuelles par les grandes PFI sont présentées. Enfin, les avantages conceptuels des GCL et leur potentiel pour faire face aux obstacles aux prêts verts sont explorés. La dernière section du rapport examine les limites et les défis liés au déploiement de GCL par les PFI et présente des questions pour des recherches futures. La méthodologie de cette étude repose sur une revue de la littérature académique et appliquée, une analyse des informations publiquement disponibles sur les GCL et des entretiens avec des représentants de plusieurs PFI et LFI, ainsi que des experts de l'industrie.

1 Le rapport complet est disponible en anglais sur <https://www.i4ce.org/download/using-credit-lines-to-foster-green-lending-opportunities-and-challenges/>

2 Le terme institutions financières publiques (PFI) est utilisé tout au long du document pour désigner les banques nationales de développement (NDB), les agences bilatérales de coopération ou les banques multilatérales de développement (MDB). Il comprend les prêteurs de niveau 1 qui prêtent les fonds directement aux emprunteurs finaux et les prêteurs de niveau 2 qui fournissent des fonds aux institutions financières locales (LFI).

3 Le terme institutions financières locales (LFI) se réfère aux banques commerciales, aux fonds d'investissement, aux institutions de microfinance et aux institutions financières publiques spécialisées. Ces institutions ont différents mandats et rôles au sein des secteurs financiers locaux.

**TABLEAU 1. OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DES PRÊTS VERTS PAR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES LOCALES (LFI)**

<b>Barrières liées à l'environnement d'investissement général</b> <i>(au niveau national et infranational)</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Barrières économiques</b> : faibles ratios rendement/risque pour les investissements verts en raison d'une politique climatique et environnementale, instable ou absente, subventions aux combustibles fossiles</li><li>• <b>Barrières financières</b> : risques réels et perçus, besoins importants en investissements initiaux, coût élevé du capital pour les investissements à faible émission de carbone par rapport aux rendements</li><li>• <b>Barrières juridiques</b> : réglementation insuffisante du secteur financier et des régimes de résolution de la dette limitant la création de crédit, le manque d'intégration des risques climatiques dans le secteur financier</li></ul>
<b>Barrières côté demande</b> <i>(du côté des développeurs de projets)</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Faible connaissance</b> : manque de compréhension des opportunités d'investissement dans le climat</li><li>• <b>Pratiques commerciales actuelles</b> : préférence pour les avantages à court terme au lieu des économies et des revenus à long terme</li><li>• <b>Manque de capacité interne</b> pour élaborer des propositions d'investissement judicieux</li></ul>
<b>Barrières côté offre</b> <i>(du côté des établissements financiers locaux)</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Absence d'accès au capital à long terme</b> pour faire correspondre aux horizons de temps de long terme des investissements dans le climat</li><li>• <b>Faible notoriété et manque de capacité</b> à réaliser les étapes opérationnelles impliquées dans les prêts verts</li><li>• <b>Pratiques de prêt</b> inadéquates des banques qui ne correspondent pas aux exigences des investissements climatiques privés</li><li>• <b>Manque de mécanismes de gestion des risques</b>, y compris la notation de crédit et les instruments de transfert des risques</li><li>• <b>Coûts et risques élevés</b> pour développer de nouveaux métiers dans les prêts <b>verts</b></li></ul>

Source : auteurs

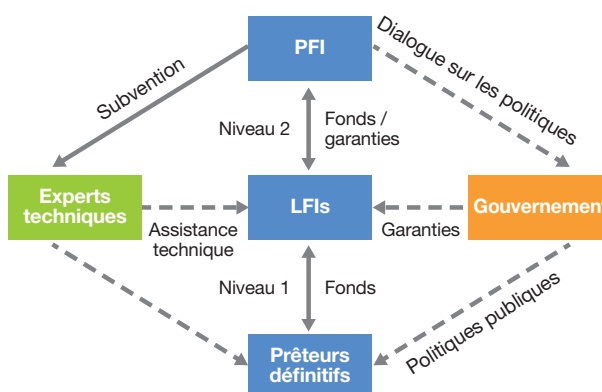
### Plusieurs barrières entravent actuellement le développement du marché du financement de la dette pour les investissements verts (Tableau 1).

Tout d'abord, un environnement d'investissement défavorable – comprenant des facteurs économiques, financiers et réglementaires – peut nuire à la compétitivité relative des investissements « verts » par rapport aux alternatives « marrons ». Deuxièmement, le manque de projets « bancables » à financer et la capacité de les structurer du côté des développeurs de projets peut entraîner une demande d'endettement insuffisante. Enfin, la connaissance et la capacité limitées d'acteurs financiers dans ces secteurs et le manque de produits de prêt appropriés peuvent limiter l'offre de capital pour des investissements verts. Souvent, ces barrières s'appliquent plus particulièrement aux projets développés par les petites et moyennes entreprises (PME) compte tenu des contraintes sur ce type d'acteurs en général.

**Les lignes de crédit vertes sont un outil d'intermédiation financière à double objectif. Premièrement, ils visent à favoriser les prêts accordés à des projets verts. Deuxièmement, ils visent à renforcer les capacités des LFI pour développer le marché local des prêts verts après la fermeture de la ligne de crédit.** Avec une GCL, les fonds sont généralement accordés par une PFI aux LFI participantes qui, à leur tour, les prêtent aux développeurs de projets écologiques éligibles. Les GCL peuvent inclure des conditions financières avantageuses ou des incitations financières. Les GCL peuvent également inclure une assistance technique (AT), qui est généralement financée par la PFI et vise à renforcer les capacités des institutions financières locales à accorder des prêts aux projets d'investissement et/ou la capacité des emprunteurs à structurer leurs propositions d'investissement. Enfin, les GCL peuvent engager un dialogue politique auprès des gouvernements des pays bénéficiaires (Schéma 1). Les caractéristiques et les critères d'éligibilité du prêt inclus dans une GCL peuvent différer en fonction des objectifs du PFI, des secteurs financés et/ou des circonstances nationales.

**Différents éléments financiers des GCL peuvent aider à surmonter certaines barrières des prêts verts liées à l'offre et à l'environnement général d'investissements (Tableau 2).** Les conditions contractuelles de financement qui peuvent faire partie d'une GCL accordée aux LFI répondent au manque d'accès à un financement abordable et/ou de long terme. Notamment, les taux d'intérêt inférieurs aux

**SCHÉMA 1. SCHÉMA SIMPLIFIÉE DE LIGNE DE CRÉDIT VERT**



Source : auteurs

marchés souvent permis par les GCL peuvent permettre aux intermédiaires de réduire les taux facturés aux emprunteurs finals, compensant partiellement le risque plus élevé (réel ou perçu) d'investissements verts. En outre, les périodes de remboursement peuvent être étendues par le biais de GCL pour mieux correspondre aux horizons temporels des avantages économiques des investissements verts: les flux de revenus à long terme correspondent à un calendrier plus long de remboursement de prêt. Ces périodes plus longues peuvent alors mieux correspondre au cycle de vie des projets verts: investissements initiaux importants et accumulation de revenus ou d'économies retardées. Enfin, certaines PFI fournissent la concessionnalité indirectement par le biais de paiements incitatifs qui visent habituellement les emprunteurs finaux et sont généralement structurés sous forme de subventions ex-post qui remboursent une partie de l'investissement financé par la GCL. Le décaissement de ces subventions est habituellement assujéti à la réalisation de résultats particuliers en matière de performance, tels que l'achèvement du projet, la réduction de la consommation d'énergie, la réduction de l'impact sur l'environnement ou la mise en place de conseils d'investissement et d'audits énergétiques. La concessionnalité indirecte sous la forme de mécanismes de renforcement du crédit peut également être mise en œuvre par des instruments complémentaires tels que des garanties, qui réduisent les risques réels et perçus d'engager des prêts verts et d'aider à mobiliser les ressources financières nationales.

**TABLEAU 2. COMMENT LES LIGNES DE CRÉDIT VERTES PEUVENT FAIRE FACE AUX OBSTACLES AUX PRÊTS VERTS**

Catégorie de barrière	Barrière	Comment les lignes de crédit vertes peuvent aider à résoudre la barrière
<b>Obstacles de l'environnement d'investissement général (au niveau national et infranational)</b>	Barrières économiques liées à une politique climatique et environnementale faible	Un dialogue ciblé sur les politiques dans les pays bénéficiaires peut aider à soutenir la mise en œuvre de politiques améliorant l'environnement pour les investissements verts
	Barrières financières liées aux risques réels et perçus et structure financière des investissements verts	La fourniture de financements concessionnels, la maturité plus longue et délais avant le début du remboursement ainsi que l'utilisation de mécanismes complémentaires de gestion des risques peuvent contribuer à mieux répondre aux besoins des investissements verts
	Barrières juridiques	N/A
<b>Barrières côté demande (du côté des développeurs de projets)</b>	Faible connaissance : manque de compréhension des opportunités d'investissements climatiques	L'AT aux emprunteurs finaux peut contribuer à accroître l'intérêt pour les opportunités d'investissement vert, par le biais des audits énergétiques ou d'informations sur les options de financement
	Pratiques commerciales par défaut : préférence pour les avantages à court terme au lieu des économies à long terme	Les paiements incitatifs structurés sous forme de subventions ex-post qui remboursent une partie de l'investissement financé par le GCL peuvent encourager les emprunteurs finaux à développer des projets verts
	Manque de capacité interne pour élaborer des propositions d'investissement judicieux pour les LFI	L'AT aux emprunteurs finaux peut les soutenir dans la rédaction de plans d'affaires et de demandes de prêt et accompagner les projets d'investissement verts tout au long de leur cycle de vie
<b>Barrières côté offre (du côté des établissements financiers locaux)</b>	Manque d'accès au capital à long terme dans les LFI	Fourniture de fonds concessionnels, la maturité plus longue et délais avant le début du remboursement
	Faible notoriété et manque de capacité dans les LFI	L'AT aux LFI, par exemple, sous la forme d'études de marché ou d'évaluations de portefeuille, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles peuvent stimuler le développement des prêts verts dans les LFI et assurer la durabilité à long terme des pratiques de prêts verts
	Pratiques de prêt inadéquates	Les financements concessionnels avec la maturité plus longue et délais avant le début du remboursement peuvent permettre aux LFI d'offrir aux emprunteurs finaux des produits qui correspondent mieux aux horizons de temps qui présentent des avantages économiques (revenus et économies) des projets d'investissement verts
	Manque de mécanismes de gestion des risques	Des instruments complémentaires tels que des garanties ou des assurances peuvent aider à réduire les risques réels et perçus d'engager des prêts verts pour les LFI
	Coûts et risques élevés pour développer de nouveaux métiers dans les prêts verts	L'AT aux LFI peut les soutenir dans la conception, l'essai et le déploiement de nouveaux produits financiers, tandis que la concessionnalité peut compenser les coûts de transaction supplémentaires

Source : auteurs

**En complément des incitations financières des GCL, l'assistance technique (AT) aux LFI peut aider à surmonter certaines des barrières de l'offre aux prêts verts via le renforcement des capacités (Tableau 2).** Au cours de l'étape d'identification du processus de prêt, l'assistance technique peut aider les LFI à identifier les opportunités d'investissement. Dans

certains cas, les demandes de prêt déjà dans le pipeline d'une banque peuvent être examinées pour identifier les projets éligibles. Au cours de la phase d'évaluation, l'AT peut renforcer la capacité du personnel de la banque à évaluer avec précision les opportunités d'investissement vert. Au cours de l'étape de livraison du produit, l'AT peut permettre aux LFI de concevoir des caractéristiques

TABLEAU 3. DÉFIS POUR LE DÉPLOIEMENT DE LIGNES DE CRÉDIT VERTES

Défis	Solutions potentielles
Distorsion du marché due à la concessionnalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de termes commerciaux pour les GCL</li> <li>Définition des conditions de prêt appropriées</li> </ul>
Assurance que les prêts verts sont maintenus et élargis après la fermeture d'une GCL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'amélioration des cadres politiques</li> <li>Renforcement des capacités pour créer des équipes spécialisées dans les prêts verts et améliorer les compétences en prêt vert dans les LFI</li> </ul>
Difficulté à évaluer l'efficacité de l'utilisation des fonds et leurs impacts environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de pratiques harmonisées de suivi et d'évaluation</li> </ul>
Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'outils de gestion des risques tels que les swaps de devises et produits d'assurance</li> </ul>
Financement croissant de l'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des opportunités du financement de l'adaptation avec la dette</li> <li>Financement concessionnel pour l'adaptation</li> </ul>

Source : auteurs

de produits innovantes correspondant aux besoins spécifiques des clients. Après le décaissement du prêt, l'AT peut être utilisée pour soutenir les IFL dans le suivi et l'évaluation des opérations de GCL ainsi que dans le développement des propres capacités de surveillance des LFI. Enfin, ce soutien peut aider les LFI dans le développement d'outils de marketing et de communication pour stimuler la demande de prêts verts de clients nouveaux et existants. Dans l'ensemble, les activités de renforcement des capacités dans le cadre de l'AT peuvent aider à développer des pratiques durables de prêts vert dans les pays bénéficiaires après la clôture de la GCL et démontrer que les prêts verts peuvent être une activité rentable pour les LFI. L'objectif principal en ce sens est que les GCL puissent jouer un rôle de moteur pour favoriser la durabilité dans le secteur financier local lui-même avec une portée élargie.

**Les GCL peuvent également inclure la fourniture d'une assistance technique (AT) aux emprunteurs finaux, en dépassant certaines des barrières du côté de la demande (Tableau 2).** Tout d'abord, l'AT peut aider les développeurs de projets à identifier les opportunités d'investissement. Des audits et des modélisations énergétiques indépendants, par exemple, peuvent permettre aux entreprises industrielles et à d'autres entreprises commerciales à forte intensité énergétique de mieux comprendre leur consommation d'énergie et les économies potentielles ainsi que les augmentations de productivité qui pourraient être obtenues en investissant dans des équipements plus modernes et efficaces. En commercialisant simultanément les canaux de financement disponibles pour les emprunteurs potentiels, les PFI peuvent donc

systématiquement favoriser la demande de financement en vertu d'une GCL. Deuxièmement, l'assistance technique est souvent nécessaire pour aider les développeurs de projet à structurer des plans d'affaires attrayants ou des demandes de prêt car ils peuvent manquer des compétences nécessaires. Par exemple, cela peut inclure le calcul des flux financiers futurs prévus / de l'épargne ou du soutien pour se conformer aux exigences de prêts. Troisièmement, une fois qu'une demande de prêt est approuvée, le personnel technique peut aider les emprunteurs finaux dans la mise en œuvre du projet d'investissement, y compris la formation des entreprises dans l'exploitation de nouveaux équipements ou technologies. Enfin, l'AT peut être nécessaire pour les programmes de paiement incitatif des GCL incluant une évaluation ex-post des résultats du projet ainsi que des activités de marketing.

**Il existe un certain nombre de défis auxquels sont confrontés les LFI et les PFI lors du déploiement de GCL (Tableau 3).** D'un point de vue LFI, les défis incluent des risques financiers – par exemple les risques de taux d'échange – et les difficultés dans le développement de la capacité interne et les centres de compétence pour promouvoir le nouveau produit financier, ainsi que des difficultés techniques et méthodologiques pour mettre en place les procédures nécessaires à la mise en œuvre des prêts verts. Les principaux défis du point de vue des PFI sont d'éviter les distorsions du marché, en veillant à ce que les GCL n'évincent pas les financements existants et qu'ils favorisent les pratiques durables de prêts verts dans les pays bénéficiaires qui se poursuivront après la fermeture de la ligne de crédit. Enfin, l'évaluation de l'impact sur l'environnement, le suivi et l'évaluation,

ainsi que le développement des prêts pour les projets d'adaptation restent difficiles.

**En fournissant des financements avec des conditions concessionnelles, les PFI peuvent subventionner involontairement les LFI si celles-ci ne transmettent pas les avantages des conditions de concessionnalité aux emprunteurs finaux.** Certaines PFI fournissent donc des GCL à prix commercial pour limiter les distorsions du marché qui peuvent résulter d'un financement concessionnel, bien que la définition de ces termes « commerciaux » ou « marché » dépend de l'institution. Pour éviter le risque de subventionner les LFI, les PFI peuvent également influencer directement sur les conditions de prêt, par exemple en fixant des plafonds sur les taux d'intérêt accordés aux emprunteurs finaux, en veillant à ce que la concessionnalité soit transmise. Toutefois, les plafonds de taux d'intérêt peuvent contribuer à des distorsions du marché à long terme. Une autre façon de fournir indirectement la concessionnalité est la fourniture de paiements incitatifs directement aux emprunteurs finaux assujettis à la réalisation de projets d'investissement; Cela pourrait toutefois augmenter les coûts de transaction pour le PFI concerné.

**Même si les avantages sont répercutés sur les emprunteurs finaux, un GCL ne favorise pas forcément l'expansion des prêts verts à long terme – suscitant des questions sur son efficacité et son impact sur l'environnement.** Il y a eu des preuves anecdotiques des impacts à long terme des GCL, par exemple, grâce à la création d'équipes spécialisées dans les prêts verts dans les LFI. Cependant, il n'existe qu'un nombre limité d'études et de recherches empiriques examinant cette question en détail. Les résultats à ce jour ne permettent pas de déterminer si l'extension des GCL par les PFI entraîne une augmentation de la part des prêts verts dans les LFI après la fermeture d'une ligne de crédit. En outre, une évaluation comparative des approches actuelles pour le suivi de la performance des projets d'investissements sous-jacents et l'évaluation des impacts environnementaux pourrait être utile, car il s'agit souvent d'un défi pour les PFI.

**Ce rapport démontre que les GCL, et plus généralement les instruments d'intermédiation financière, peuvent être utiles pour dépasser certaines barrières aux prêts verts. Néanmoins,**

**les barrières liées à l'environnement général de l'investissement nécessitent des interventions politiques plus larges et ne peuvent généralement pas être traitées uniquement par les instruments d'intermédiation financière.** Les GCL ne sont donc pas une « solution miracle », mais plutôt un élément au sein d'un ensemble plus large adapté à chaque marché qui peut inclure des outils tels que des systèmes de garantie et des mécanismes d'assurance. En outre, des défis demeurent quant à la contribution à long terme de cet instrument aux pratiques durables de prêts verts après la clôture d'un GCL, l'efficacité de l'utilisation des fonds et l'évaluation de sa performance environnementale. En outre, il est de plus en plus nécessaire de financer des projets d'adaptation au changement climatique, qui jusqu'ici n'ont pas été au centre des GCL.

**Une recherche et une évaluation plus approfondies sont nécessaires pour comprendre l'impact à long terme des GCL.** Ce rapport a documenté la façon dont les GCL ont le potentiel de créer des avantages directs et indirects pour les LFI et de faciliter la réalisation des objectifs stratégiques « verts ». Des suggestions pour les recherches futures pourraient inclure un sondage systématique auprès des différents types d'intermédiaires pour déterminer comment les avantages financiers et non financiers peuvent être transmis aux emprunteurs et comment la viabilité à long terme des prêts verts peut être assurée, une fois que la fourniture de financement et/ou le renforcement des capacités par L'AT est progressivement éliminé. En outre, des études de cas approfondies de GCL dans des secteurs et des régions spécifiques pourraient renforcer l'analyse fournissant des recommandations sectorielles spécifiques aux PFI, notamment l'évaluation de l'effet de levier potentiel et de la performance de crédit des GCL. Enfin, une analyse plus approfondie des instruments complémentaires tels que les garanties et l'assurance peut aider à mieux comprendre comment les PFI peuvent combiner les outils disponibles pour maximiser leur impact et augmenter l'efficacité des GCL. Au-delà de ces recherches supplémentaires, favoriser un dialogue plus large entre les PFI pour échanger les meilleures pratiques et les leçons tirées des réussites et des échecs semble être une étape suivante naturelle et utile dans le développement des prêts verts.

**I4CE**

24 avenue Marceau  
75008 Paris

**I4CE**

INSTITUTE FOR  
CLIMATE  
ECONOMICS

Une initiative de la Caisse des Dépôts et  
de l'Agence Française de Développement

**[www.i4ce.org](http://www.i4ce.org)**